Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit pour l'entretien et l'assainissement énergétique de trois bâtiments de l'Etat

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un montant total de 42.34 millions de francs pour l'entretien et l'assainissement énergétique de trois bâtiments. Environ 90% des dépenses prévues correspondent à un nécessaire entretien de parties de bâtiments en fin de vie. Les bâtiments concernés sont le Centre Blécherette 1 (Le Mont-sur-Lausanne), l'Ecole Professionnelle de Commerce (Vallée de la Jeunesse, Lausanne) et la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (Yverdon-les-Bains).

Sur les 476 bâtiments chauffés gérés par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 11 sont de grands consommateurs à forte déficience énergétique. A eux seuls, ils consomment le quart de l'énergie du parc de l'Etat. Leur assainissement énergétique nécessite des investissements estimés à 75.8 mios. Au vu de ce montant important, le Conseil d'Etat a décidé de présenter deux demandes de crédit : l'une de 42.34 mios pour les trois premiers bâtiments et, l'autre, de 33.46 mios qui sera présentée en 2012 pour l'assainissement des huit autres bâtiments.

En tablant sur une réduction des consommations d'énergie de 53%, le potentiel d'économie est de 1'178'000 francs par année et de 2600 tonnes de CO2/an. Les trois premiers bâtiments à assainir permettent déjà une économie annuelle de 427'000 francs de 827 tonnes de CO2.

Les types d'intervention sont des travaux de réfection de toitures, de façades ou d'installations techniques, tels que chauffage, ventilation, sanitaire et électricité. En fonction de l'obsolescence avancée de certains éléments, la nature des travaux est variée, comprenant des travaux de construction neuve ou de rénovation. Le programme prévoit les études en 2011 et les travaux entre 2012 et 2014.

Par ces investissements, le Conseil d'Etat permet d'accélérer le programme d'entretien

de ses immeubles. Ils répondent à deux actions du programme de législature et de l'Agenda 21, soit le développement des énergies renouvelables et la contribution aux objectifs d'une société à 2000 Watts à l'horizon des années 2050.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention de la Confédération dans le cadre du programme national d'assainissement des bâtiments (1.36 mio).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00 Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60 Yves Golay, chef de la section planification, projets, travaux, SIPAL, 021 316 73 17